

# Epicea

## Études de prévention par l'informatisation des comptes rendus d'accidents

---

### Affichage du dossier n° 22868

■ <b>Numéro du dossier :</b> 22868	sélection
■	
<b>Comité technique national :</b> I - Activités de service II et travail temporaire	
■ <b>Code entreprise :</b> 745BD - Toutes catégories de personnel de travail temporaire	
■ <b>Matériel en cause :</b> 510201 - Terrasse	
■	
■ <b>Résumé de l'accident :</b>	Un ouvrier cordiste intérimaire de 26 ans effectuait le nettoyage des façades vitrées extérieures d'un bâtiment R+7 avec un autre cordiste intérimaire. Ayant terminé sa tâche, l'ouvrier a décroché ses deux cordes ancrées sur la terrasse du bâtiment R+7. Encore équipé de son baudrier auquel étaient fixées ses deux cordes, il est descendu sur la terrasse d'un bâtiment R+2 situé devant le bâtiment R+7 en utilisant la corde de l'autre cordiste. Afin de nettoyer une vitre du bâtiment R+2, il a enjambé l'acrotère. Il a fait une chute d'environ 7 mètres de hauteur, chute amortie par une avancée carrelée située à environ trois mètres du sol. Le salarié a été hospitalisé.